

EMBRYON ET RELIGIONS
Par le docteur Philippe BARJOT

	CATHOLIQUES	PROTESTANTS	ORTHODOXES
Avortement	Très fermement refusé : la vie humaine commence dès la conception	Possible en cas de détresse, dans la majorité de Eglises protestantes.	Interdit sauf dans des situations de détresse (vie de la mère en danger).
Insémination artificielle avec donneur	Refusée	Autorisée par la majorité des Eglises protestantes.	Interdite.
Don d'ovule	Refusée	Autorisée par la majorité des Eglises protestantes.	Interdit.
Fécondation In Vitro (bébé éprouvette)	Refusée	Autorisée par la majorité des Eglises protestantes.	Autorisée s'il n'y a pas don d'ovule ou de sperme (Fiv homologue).
Embryons surnuméraires	Refus de toute forme de fécondation in vitro menant à la création d'embryons surnuméraires. Refus de la conservation des embryons.	Congélation admise, mais pour palier à la stérilité du couple.	Pas de position officielle.
Expériences sur l'embryon	Très fermement refusées.	Doivent être strictement encadrées et avoir une visée thérapeutique.	Interdites, l'embryon est un être humain en perspective, il ne peut être considéré comme un objet ni comme un produit commercialisable
Clonage humain à fins thérapeutiques	Très fermement refusé, l'embryon ne pouvant être assimilé à un pur matériau de recherche, même à visée thérapeutique.	Envisageable au cas par cas, dans l'intérêt du progrès de la médecine et sous contrôle.	Le clonage d'une cellule ou d'un tissu est autorisé. Le clonage d'un individu est condamné.
Clonage humain reproductif	Très fermement refusé, comme tout mode reproductif qui n'est pas le fruit de la relation sexuelle entre un homme et une femme.	Condamné, mais quelques Eglises laissent une porte entrouverte.	Interdit.

	JUIFS	ISLAM	BOUDDHISME
Avortement	Autorisé avant le 40 ^e jour, en cas d'indication thérapeutique.	Interdit. L'embryon recèle une promesse de vie humaine.	Interdit sauf pour des cas extrêmes, dans l'intérêt de la mère ou s'il y a de graves risques pour l'enfant.
Insémination artificielle avec donneur	Interdite en règle générale.	Refusée parce que s'opposant à la loi naturelle.	Autorisée.
Don d'ovule	Interdite en règle générale.	Refusée parce que s'opposant à la loi naturelle.	Autorisée.
Fécondation In Vitro (bébé éprouvette)	Autorisée s'il n'y a pas don d'ovule ou de sperme (Fiv homologue), et si la preuve catégorique d'une nécessité médicale a été établie.	Autorisée s'il n'y a pas don d'ovule ou de sperme hors de la parenté (Fiv homologue)	Autorisée à condition qu'il n'y ait pas d'embryons surnuméraires. Ce qui n'est pas le cas pour l'instant.
Embryons surnuméraires	Congélation, destruction et manipulation à caractère bénéfique autorisées.	Conservation interdite, sauf en cas de "nécessité absolue" engageant la responsabilité du médecin.	Congélation et destruction interdites.
Expériences sur l'embryon	Autorisées, l'embryon en éprouvette ne bénéficie pas des droits de protection accordés à l'embryon <i>in utero</i>	En principe interdites. Tolérées si elles sont le seul moyen offert par la science pour sauver des vies ou traiter une anomalie.	Refus de créer des embryons à cette fin. Mais c'est la moins mauvaise utilisation pouvant être faite des embryons surnuméraires en stock.
Clonage humain à fins thérapeutiques	Autorisé comme tout autre acte thérapeutique à caractère bénéfique	Le clonage d'une cellule ou d'un tissu est autorisé. Le clonage d'un individu est condamné, quel qu'en soit l'objectif.	Interdit, le début de la vie commençant dès la fécondation.
Clonage humain reproductif	Autorisé en cas de stérilité avérée et définitive des époux.	Très fermement interdit. L'homme ne peut pas se substituer au Créateur pour donner la vie.	Autorisée sous réserve de non modification du patrimoine génétique.

Utilisation des embryons

	CATHOLICISME	PROTESTANTISME	ORTHODOXIE	JUDAÏSME	ISLAM
Recherche sur les embryons	accepte toutes les recherches à visée thérapeutique pour l'embryon et récuse celles qui impliquent sa destruction	accepté si elle a une visée thérapeutique, est assortie de règles de destruction rapide et de non commercialisation des produits de l'embryon.	interdit, l'embryon est un être humain en perspective, il ne peut être considéré comme un objet ni comme un produit commercialisable	en principe interdit, strictement encadré d'un point de vue rabbinique	en principe interdit car chosifie la vie. Tolérées si elles sont le seul moyen offert par la science pour sauver des vies ou traiter une anomalie.
Congélation des embryons	refusé car c'est privé l'embryon de « vivre sa vie ».	si elle est limitée dans le temps	refusé	autorisé dans certain but thérapeutique	autorisé si elle conforme aux normes éthiques, morales et spirituelles. Engage la responsabilité du médecin.
Destruction des embryons	très fermement refusé car le commandement fondateur de l'homme est « tu ne tueras point ».	accepté	refusé	interdit sauf dans de rares cas, consultation rabbinique au cas par cas	refusé (moins pire que l'adoption)
Interventions thérapeutiques sur l'embryon	accepté s'il n'y a pas de risques disproportionnés	accepté mais disproportion entre le coût et l'importance réelle de l'embryon	refusé	autorisé	autorisé
Interventions thérapeutiques sur le fœtus	Accepté s'il n'y a pas de risques disproportionnés	accepté mais disproportion entre le coût et l'importance réelle du fœtus	admis	autorisé	autorisé

Clonage

	CATHOLICISME	PROTESTANTISME	ORTHODOXIE	JUDAÏSME	ISLAM
Clonage humain à des fins thérapeutiques	très fermement refusé car il y a création d'un embryon humain, or l'embryon ne peut être conçu puis utilisé comme matériau de recherche.	envisageable au cas par cas, dans l'intérêt du progrès de la médecine et sous contrôle.	le clonage d'une cellule ou d'un tissu est autorisé. Le clonage d'un individu est condamné.	interdit	le clonage d'une cellule ou d'un tissu est autorisé. Le clonage d'un individu est condamné, quel qu'en soit l'objectif.
Clonage humain reproductif	très fermement refusé, comme tout mode reproductif qui n'est pas le fruit de la relation sexuelle entre un homme et une femme.	condamné, mais quelques Eglises laissent une porte entrouverte.	interdit	interdit	très fermement interdit. L'homme ne peut pas se substituer au Créateur pour donner la vie.